

Institut national de santé publique du Québec (INSPQ)

Rapport « Éoliennes et santé publique »

Dans la mise à jour 2023 de son rapport « *Éoliennes et santé publique* » l'Institut national de santé publique (INSPQ) souligne que :



- Il existe peu de données scientifiques sur les effets à la santé liés à des enjeux de qualité et de quantité d'eau potable associés aux éoliennes.
- Il existe une association entre le niveau d'exposition au bruit des éoliennes et le fort dérangement.
- Les ombres mouvantes ou les réflexions sur les pales des éoliennes peuvent être une source de dérangement pour les personnes exposées.

L'INSPQ conclut que :

« Les 129 études retenues font état d'effets sur la qualité de vie, la santé physique et la santé sociale et psychologique ayant un lien avec la construction, l'exploitation et le démantèlement d'un parc éolien. »

Précisions importantes concernant le rapport de l'INSPQ

Le rapport de l'INSPQ est basé sur l'analyse de plus de 250 documents. Il s'agit principalement d'études (129), de normes gouvernementales et industrielles et de documents de sources médiatiques.

La date moyenne de parution de ces documents est 2006, c'est-à-dire plus de 18 ans.

En 2006, les éoliennes mesuraient moins de 100 mètres et leur puissance n'excédait pas 2 mégawatt. Aucune comparaison n'est possible avec les éoliennes de 200 mètres de haut qu'on installe aujourd'hui.

En résumé, l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) ne dispose d'aucune donnée récente lui permettant de donner un avis crédible quant à l'impact des nouvelles super éoliennes (+200m) sur la santé des citoyen(ne)s.

Références

[Éoliennes et santé publique – mise à jour 2023](#)